

### **Article 1 : Organisation**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A, et ayant un ELO de moins de 2200.  
Il est organisé par le club de Marseille Echecs.

### **Article 2 : Dates et horaires des rondes**

Les parties commencent à 20h aux dates suivantes

- Vendredi 02 Octobre 2020
- Vendredi 06 Novembre 2020
- Vendredi 27 Novembre 2020
- Vendredi 11 Décembre 2020
- Vendredi 08 Janvier 2021
- Vendredi 29 Janvier 2021
- Vendredi 12 Février 2021
- Vendredi 19 Mars 2021
- Vendredi 02 Avril 2021

### **Article 3 : Homologation**

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme PAPI) se font au système suisse.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E..

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE de :

- Novembre 2020 pour la ronde 1,
- Décembre pour les rondes 2 et 3,
- Janvier pour les rondes 4 et 5,
- Février pour les rondes 6 et 7,
- Avril pour les rondes 8 et 9.

### **Article 4 : Cadence**

La cadence de jeu est de 1 h 00 min plus 30 s par coup pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

### **Article 6 : Inscription**

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

### **Article 7 : Prix**

La liste des prix est établie par le club organisateur, en fonction du nombre d'inscrits.

### **Article 8 : Arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :

- CHAUVET Jean-Marc (AF02)
- CLEAUD Cyril (AFC)
- MZEMBABA Nasser (AFC)

**Article 9 : Comportement**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de « blitz » dans la salle du tournoi.

**Article 10 : Mesures sanitaires**

Les organisateurs, arbitres et joueurs sont dans l'obligation de porter durant la durée de chaque partie.

Les joueurs ont obligation de se passer les mains au gel hydro alcoolique avant, après la partie et à l'issue d'un déplacement.

Un distance d'un mètre minimum entre les échiquiers sera respecté.

Aucune analyse de la partie ne sera faite dans la salle de jeu.

Laurie Delorme, présidente du Club de Marseille Echecs est responsable COVID du tournoi.

Elle pourra, ajouter ou enlever des contraintes sanitaires selon les règles sanitaires en cours au moment de chaque ronde, et selon les arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur.

**Article 11 : Retard**

Tout joueur arrivant avec plus de trente minutes (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

**Article 12 : Open 13**

Conformément au règlement de l'open 13, ce tournoi est qualificatif pour un tournoi accession lors de la saison suivante.

L'arbitre Principal

CHAUVET Jean-Marc

L'organisateur

DELORME Laurie